



MINISTERE DU LOGEMENT, DE L'EGALITE DES TERRITOIRES ET DE LA RURALITE

SECRETARIAT D'ETAT CHARGE DU BUDGET, AUPRES DU MINISTRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS

DELEGATION INTERMINISTERIELLE
A LA MIXITE SOCIALE
DANS L'HABITAT

MAIRIE DE PARIS

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.territoires.gouv.fr

www.economie.gouv.fr

Paris, le 29 juillet 2015 N° 401

Relance de la construction Mobilisation du foncier public : l'Etat cède deux immeubles à prix décoté pour construire près de 300 logements sociaux à Paris

Sylvia PINEL, ministre du Logement, de l'Egalité des territoires et du Logement, Christian ECKERT, secrétaire d'Etat chargé du Budget, et Thierry REPENTIN, délégué interministériel à la mixité sociale dans l'habitat, se félicitent de la signature ce jour de la cession par l'Etat à la Régie immobilière de la ville de Paris (RIVP), des immeubles situés au 58 et 66 rue de la Mouzaïa dans le 19^{ème} arrondissement à Paris, en présence de lan BROSSAT, adjoint à la maire de Paris chargé du logement et de l'hébergement.

284 logements sociaux seront construits dans ces deux bâtiments :

- une résidence étudiante de 100 logements et un foyer pour jeunes travailleurs de 64 logements gérés par le CROUS, une résidence pour des artistes indépendants dans 14 logements-ateliers, et une surface commerciale au rez-de-chaussée (au 58) :
- le centre d'hébergement d'urgence, géré par l'Armée du Salut depuis janvier 2012, entièrement réhabilité avec 126 places d'hébergement dans 106 logements (au 66).

Cette cession est la troisième cession réalisée à Paris avec une décote en application de la loi du 18 janvier 2013 de mobilisation du foncier public, après les opérations de la rue de Lille (7^{ème} arrondissement) le 22 juin 2015 et de la rue de Saint-Pétersbourg (8^{ème} arrondissement) le 22 juillet dernier. Sur ces trois opérations, l'Etat accorde une décote moyenne de 73%. L'effort ainsi consenti (plus de 37 millions d'euros, sur une valeur vénale totale de 51 millions d'euros) se justifie par la nécessité d'une intervention publique pour produire des logements abordables à Paris, où ils sont particulièrement chers.

Conformément à l'engagement pris par le Président de la République, le Gouvernement mobilise les terrains de l'Etat pour construire des logements sociaux et très sociaux là où il en manque et là où la mixité sociale doit être renforcée.

A ce jour, en France, plus de 300 000 m² de foncier ont été cédés en application de la loi du 18 janvier 2013, en vue de développer des programmes représentant près de 4 000 logements dont 3000 logements sociaux. Le taux de décote moyen s'élève à plus de 60% du prix de marché des biens, soit un effort global de 75 millions d'euros consenti par l'Etat en faveur du logement et du secteur de la construction.

Contacts presse:

Cabinet de Sylvia PINEL : 01 44 49 85 13 Cabinet de Christian ECKERT : 01 53 18 45 04

Délégation interministérielle à la mixité sociale dans l'habitat : 01 42 75 73 10

Mairie de Paris : 01 42 76 49 61